

MCP SAFE FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos u 31 décembre 2023

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds MCP SAFE FUND, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « MCP SAFE FUND » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds MCP SAFE FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le Fonds MCP SAFE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Tunis, le 11 mars 2024

**Le commissaire aux comptes
ABC Audit & Conseil**

Walid AMOR

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2023
(Exprimé en Dinars Tunisien)

ACTIF	NOTE	31/12/2023	31/12/2022
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	AC1	<u>6 399 724,608</u>	<u>1 485 671,898</u>
AC1-A Actions et droits rattachés		0,000	0,000
AC1-B OBLIGATIONS DE SOCIETE		30 095,858	53 109,343
AC1-C EMPRUNTS D'ETAT		6 014 344,485	1 269 082,784
AC1-D AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		355 284,265	163 479,771
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	<u>4 728 281,986</u>	<u>37 131,523</u>
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		3 254 759,755	0,000
AC2-B DISPONIBILITES		1 473 522,231	37 131,523
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	<u>16 997,855</u>	<u>4 231,478</u>
AC3-A CREANCES D'EXPLOITATION		16 997,855	4 231,478
TOTAL ACTIF		11 145 004,449	1 527 034,899
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	PA1	16 816,137	5 792,919
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	4 021,049	2 909,203
TOTAL PASSIF	PA	20 837,186	8 702,122
ACTIF NET		11 124 167,263	1 518 332,777
CP1 CAPITAL	CP1	<u>8 024 445,212</u>	<u>1 165 240,482</u>
CP2 SOMMES CAPITALISABLES	CP2	<u>3 099 722,051</u>	<u>353 092,295</u>
CP2-A SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANT.		2 434 012,751	313 131,250
CP2-B SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		665 709,300	39 961,045
ACTIF NET		11 124 167,263	1 518 332,777
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		11 145 004,449	1 527 034,899

ETAT DE RESULTAT
Période du 01 janvier au 31 décembre 2023
(Exprimé en Dinars Tunisien)

		Du 01/01/2023	Du 01/01/2022	
		Note	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	<u>74 140,192</u>	<u>43 766,436</u>
PR1-A	DIVIDENDES		0,000	0,000
PR1-B	REVENUS DES OBLIG DE SOCIETE		2 438,180	6 296,761
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		71 702,012	37 469,675
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	<u>293 272,974</u>	<u>9 766,336</u>
PR2-A	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		11 533,873	0,000
PR2-B	REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		4 810,776	4 539,407
PR2-C	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		276 928,325	5 226,929
REVENUS DES PLACEMENTS			367 413,166	53 532,772
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-33 910,389	-15 581,797
REVENU NET DES PLACEMENTS			333 502,777	37 950,975
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-11 804,291	-5 134,866
RESULTAT D'EXPLOITATION			321 698,486	32 816,109
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		344 010,814	7 144,936
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			665 709,300	39 961,045
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-344 010,814	-7 144,936
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		5 077,839	-1 055,324
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		13 793,947	7 816,261
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-992,084	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE			339 578,188	39 577,046

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	01/01/2022 31/12/2022
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	<u>339 578,188</u>	<u>39 816,109</u>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	321 698,486	32 816,109
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	5 077,839	-1 055,324
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	13 793,947	7 816,261
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-992,084	0,000
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>9 266 256,298</u>	<u>337 833,865</u>
SOUSCRIPTIONS	<u>14 172 185,154</u>	<u>868 281,882</u>
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	10 133 400,000	654 500,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (S)	291 913,800	18 408,097
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST	3 746 871,354	195 373,785
RACHATS	<u>-4 905 928,856</u>	<u>-530 448,017</u>
AN3-D CAPITAL (RACHATS)	-3 479 900,000	-401 500,000
AN3-E REGULARISATION DES SOMMES NON DIST (R)	-104 088,772	-10 889,429
AN3-F REGULARISATION DES SOMMES DIST (R)	-1 321 940,084	-118 058,588
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>9 605 834,486</u>	<u>377 410,911</u>
AN4 ACTIF NET		
AN4-A DEBUT DE PERIODE	1 518 332,777	1 140 921,866
AN4-B FIN DE PERIODE	11 124 167,263	1 518 332,777
AN5 NOMBRE DE PARTS		
AN5-A DEBUT DE PERIODE	11 290	8 760
AN5-B FIN DE PERIODE	77 825	11 290
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- DEBUT DE PERIODE	134,485	126,017
B- FIN DE PERIODE	142,938	134,485
AN6 TAUX DE RENDEMENT	<u>6,29%</u>	<u>3,26%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2023 AU 31.12.2023

NOTE1 : PRESENTATION DU FONDS

Le FCP « MCP SAFE FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds obligataires, destiné à des investisseurs (particuliers ou institutionnels) acceptant un faible niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°51-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse. MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP SAFE FUND ». L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE2 : DECLARATION DE CONFORMITE :

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2 Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31.12.2023 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des BTA dont la souche est ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018. Elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.3 Evaluation des placements en titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.7. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable :

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.8. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

3-9 Traitement des opérations de pension livrée :

- Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers

Note 4 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2023	Part dans l'actif net
	Obligations de sociétés		29 600,000	30 095,858	0,27%
TN0004700712	ATL SUB 2017	1 000	20 000,000	20 265,923	0,18%
TNCTFVWUXV74	ATTIJARI LEASING/CAT B 2022	120	9 600,000	9 829,935	0,09%
	Emprunts d'Etat		5 892 653,304	6 014 344,485	54,07%
TN0008000366	BTA 6% avril 2024 (10 ANS)	380	369 078,840	392 404,544	3,53%
TN0008000598	BTA 6% janvier 2024 (8 ANS)	868	859 813,964	907 745,036	8,16%
TN0008000705	BTA 6,5% juin 2025	203	193 763,500	201 204,744	1,81%
TN0008000622	BTA 6,3% mars 2026 (10 ANS)	31	29 419,000	31 895,450	0,29%
TN0008000747	BTA 7,2% mai 2027	207	192 613,500	199 853,390	1,80%
TN0008000770	BTA 7,3% décembre 2027	155	143 111,500	143 316,908	1,29%
TN0008000796	BTA 7,5% janvier 2028	114	106 533,000	111 847,781	1,01%
TNOXRGYG8RL8	BTA 8% novembre 2025	4 100	3 998 320,000	4 026 076,632	36,19%
	Titres OPCVM		350 031,958	355 284,265	3,19%
TNU68H89L321	UGFS BONDS FUND	26 635	350 031,958	355 284,265	3,19%
	Total général		6 272 285,262	6 399 724,608	57,53%

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2023 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31/12/2022	1 425 231,383	41 161,882	19 278,633	1 485 671,898	
Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	6 527 144,964			6 527 144,964	
Obligations de sociétés	9 600,000			9 600,000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	350 031,958			350 031,958	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-1 845 885,000			-1 845 885,000	9 635,000
Obligations de sociétés	-32 000,000			-32 000,000	0,000
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	-161 838,043			-161 838,043	4 158,947
Variation des plus ou moins-values latentes			5 077,839	5 077,839	
Variation des intérêts courus		61 920,992		61 920,992	
Soldes au 31/12/2023	6 272 285,262	103 082,874	24 356,472	6 399 724,608	13 793,947

AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **3 254 759,755Dinars**, contre un solde nul au 31/12/2022 et il est détaillé comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Certificats de Dépôt	2 496 404,200	0,000
Prises en pension livrée	758 355,555	0,000
Total	3 254 759,755	0,000

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an					2 490 845,439	2 496 404,200	22,44%
TNMZZYK6JLV6	CDP 10J 08/01/2024	8,99	ATB	1	499 003,599	499 301,997	4,49%
TNXOVQVJPV44	CDP 20J 02/01/2024	9,00	BTE	1	498 009,950	499 900,024	4,49%
TNDJ9XBWK4H7	CDP 20J 04/01/2024	9,00	TSB	1	498 009,950	499 700,224	4,49%
TNIV81KKWOJ7	CDP 20J 17/01/2024	9,30	AB	1	497 943,956	498 353,472	4,48%
TNM64083DZS3	CDP 20J 08/01/2024	9,60	BTL	1	497877,984	499148,483	4,49%

AC2-A-2 Pension livrée :

Désignation	Taux	Banque	Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
Pension livrée				750 000,000	758 355,555	6,82%
Prise en pension 500 BTA 7,20% Février 2027 61J-10/01/2024	10%	BTL	10/11/2023	500 000,000	507 222,222	4,56%
Prise en pension 2500 EMP NAT 2023 T3 CB TF 28J-12/01/2024	9,60%	BTL	15/12/2023	250 000,000	251 133,333	2,26%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31/12/2023 se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Disponibilités	1 440 702,134	37 131,523
Sommes à régler	-9 899,229	0,000
Sommes à l'encaissement	42 719,326	0,000
Total général	1 473 522,231	37 131,523

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Autres débiteurs	14 589,321	0,020
Etat retenue à la source	0,000	3 842,316
Rémunérations compte en banque	2 408,534	389,142
Total des créances d'exploitation	16 997,855	4 231,478

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire à payer	15 087,904	2 373,622
Rémunération du dépositaire à payer	1 516,007	2 999,409
Commission Clearing à payer	212,226	419,888
Total des opérateurs créditeurs	16 816,137	5 792,919

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Honoraires CAC	2 988,939	2 780,004
Etat retenue à la source	159,054	129,199
Autres créditeurs (CMF)	873,056	0,000
Total des autres créditeurs divers	4 021,049	2 909,203

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2023

Montant en nominal	1 129 000,000
Nombre de parts	11 290
Nombre de porteurs de parts	128

Souscriptions Réalisées

Montant en nominal	10 133 400,000
Nombre de parts	101 334
Nombre de porteurs de parts Entrants	54

Rachats Réalisés

Montant en nominal	3 479 900,000
Nombre de parts	34 799
Nombre de porteurs de parts Sortants	10

Capital au 31/12/2023

Capital	8 024 445,212
Montant en nominal	7 782 500,000
Sommes non distribuables	241 945,212
Nombre de parts	77 825
Nombre de porteurs de parts	172

Les sommes non distribuables au 31/12/2023 se présentent comme suit :

Sommes Non Distribuables	31/12/2023	31/12/2022
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	5 077,839	-1 055,324
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	13 793,947	7 816,261
Frais de négociation de titres	- 992,084	0,000
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	36 240,482	21960,877
Régularisation des sommes non distribuables	187 825,028	7 518,668
Total général	241 945,212	36 240,482

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « Sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Résultat Distribuable de l'exercice	321 698,486	32 816,109
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	344 010,814	7 144,936
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	353 092,295	242 960,989
Régularisations des résultats distribuables des exercices antérieurs	2 080 920,456	70 170,261
Total général	3 099 722,051	353 092,295

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Dividendes	0,000	0,000
Revenus Des obligations de sociétés	2 438,180	6 296,761
Revenus Des Emprunts d'Etat	71 702,012	37 469,675
Total général	74 140,192	43 766,436

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Revenus des Certificats de Dépôt	11 533,873	0,000
Revenus des comptes de Dépôt	4 810,776	4 539,407
Revenus des prises en pension livrée	276 928,325	5 226,929
Total général	293 272,974	9 766,336

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	33 077,460	8 798,949
Commission de clearing	832,933	832,932
Commission de dépôt	5 949,918	5 949,916
Remboursement Commission de dépôt (2022) (*)	(5 949,922)	0,000
Total général	33 910,389	15 581,797

(*) Au cours de l'exercice 2023, le dépositaire du Fonds MCP SAFE a pris en charge la commission de dépôt dudit fonds au titre de l'exercice 2022.

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Redevance CMF	4 905,866	1 232,356
Rémunération CAC	3 822,684	2 689,490
Prise en charge Rémunération CAC 2022 par le gestionnaire (*)	(3 613,749)	0,000
Impôts & taxes & versement assimilés	203,600	96,600
Services bancaires & assimilés	6 120,792	883,532
Publicité & publications	342,223	198,460
Autres charges d'exploitation	22,875	34,428
Total général	11 804,291	5 134,866

(*) Au cours de l'exercice 2023, le gestionnaire du Fonds MCP SAFE a pris en charge les honoraires du commissaire aux comptes dudit fonds relatifs à l'exercice 2022.

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents :

Donnée par part	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des Placements	4,721	4,742	6,958	7,243	6,504
Charges de Gestion des placements	-0,436	-1,380	-1,852	-1,627	-1,357
Revenu net des placements	4,285	3,361	5,107	5,616	5,147
Autres Charges d'exploitation	-0,152	-0,455	-0,594	-0,504	-0,377
Autres Produits d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'Exploitation (1)	4,134	2,907	4,513	5,112	4,770
Régularisation du résultat d'exploitation	4,420	0,633	-0,713	-0,901	-0,485
Sommes distribuables de l'exercice	8,554	3,540	3,800	4,211	4,285
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-4,420	-6,330	0,713	0,901	0,485
Variation des +/- Values potentielles sur titres	0,065	-0,093	-0,469	0,309	0,349
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	0,177	0,692	0,972	0,183	0,196
Frais de négociation de titres	-0,013	0,000	0,000	0,000	0,000
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	0,230	0,599	0,503	0,492	0,546
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4,363	3,505	5,016	5,604	5,316
Droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,230	0,599	0,503	0,492	0,546
Régularisation du résultat non distribuable	-0,331	0,104	-0,079	-0,083	-0,060
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,101	0,703	0,424	0,409	0,486
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	142,938	134,485	130,242	126,017	121,397

Ratios de gestion des placements	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,54%	1,17%	1,21%	1,12%	0,92%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,19%	0,39%	0,39%	0,35%	0,26%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	5,09%	2,47%	3,28%	3,52%	3,24%
Actif Net Moyen	6 321 340	1 329 717	1 339 625	1 772 487	2 435 683

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de MCP SAFE FUND a été confiée à MCP intermédiaire en bourse. En rémunération des services de gestion et de promotion du FCP, MCP perçoit une commission de gestion de 0,6% HT l'an de l'actif net. Cette rémunération, décomptée jour par jour est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette rémunération, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dans le cas d'une performance positive supérieure à un taux de rendement minimal exigé égal au TMM+ 0.5%. Cette commission, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le taux de rendement minimal exigé.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou le cas échéant une reprise de provision en cas de sous performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

Rémunération du dépositaire :

La fonction de dépositaire a été confiée à l'Amen Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0.16% HT par an de l'Actif Net avec un minimum de 5000 dinars HT par an à partir de la 3^{ème} année de vie du fond. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission de dépôt, Amen Bank perçoit une commission de clearing égale à 700 dinars HT par an.

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.